

Luxembourg, le 28 juin 2022

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire :

*« Le Code du travail luxembourgeois prévoit, outre le congé annuel général ou le congé parental, une multitude de congés extraordinaires et spéciaux auxquels les salariés ont droit. Que ce soit pour participer à des formations continues ou à des cours de langue, pour s'occuper d'enfants malades ou pour pouvoir participer à des compétitions sportives.*

*À ce sujet, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire :*

- Monsieur le Ministre, combien de fois tous les congés extraordinaires et spéciaux prévus par le Code du travail luxembourgeois ont-ils été demandés par les salariés au cours des cinq dernières années ?*
- Combien de jours ont été demandés pour chaque congé au cours des cinq dernières années ? Combien de fois la durée maximale possible de jours de congé a-t-elle été utilisée ?*
- Durant la même période, combien de fois chaque congé a-t-il été demandé par des femmes et combien de fois par des hommes ?*
- Quel âge ont eu les enfants concernés par le congé pour raisons familiales au cours des cinq dernières années ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

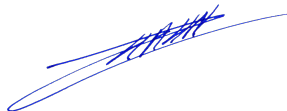
Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Carole HARTMANN  
Députée



Max HAHN  
Député